Offre de post-doc pour un-e économiste ou démographe à l'INED sur le projet ANR "Vieillir à deux"

Anne Solaz, chercheuse à l'unité de recherche de démographie économique de l'Institut National d'Études Démographiques (INED), basée à Paris, propose un emploi postdoctoral de deux ans à partir de mi-mars 2017 sur le projet « Vieillir à deux » financé par l'ANR. Voir ci-dessous la description du projet. Les activités de recherche seront réalisées en collaboration avec l'équipe interdisciplinaire de chercheurs du projet provenant de différentes institutions et le poste sera rattaché à l'unité de recherche "Unité économique démographique" de l'INED.
http://demographie_economique.site.ined.fr

Profil : Disposer d'un doctorat en sciences sociales (économie, sociologie quantitative ou démographie) et d'une expérience de recherche sur un ou plusieurs sujets suivants : mariage, divorce, famille, dépendance, retraite ou allocation du temps. La connaissance des méthodes statistiques ou de l'économétrie est indispensable. La maîtrise de l'anglais et du français à l'oral et l'écrit seront appréciées.

Conditions de travail : Contrat à durée déterminée de deux ans à compter du 15 mars 2017. Le salaire brut dépend de l'expérience antérieure et varie de 2350 € à 2733 € mensuels (brut). Des financements de missions sont possibles pour présenter des recherches lors de réunions et de conférences en France ou à l'étranger.

Le ou la postdoc participera à la recherche en collaboration avec les autres membres de l'équipe du projet, aura accès aux données administratives et aidera à rédiger les rapports au financeur et à organiser les réunions de travail et conférences réalisées dans le cadre du projet. Il/elle pourra bénéficier d'un jour par semaine pour finaliser et valoriser ses propres recherches.

Procédure de candidature : La proposition de candidature, rédigée en français ou en anglais, doit contenir :

- un CV détaillé
- une lettre de motivation de deux pages qui donne une image claire de vos recherches actuelles et de vos futures recherches. Décrivez votre intérêt dans le projet.
- deux exemples de production d'écrits (document de travail, mémoire ou article)
- les coordonnées complètes de deux personnes pouvant vous recommander.

Les dossiers doivent être envoyés par mail à solaz@ined.fr avant **le 15 février 2017**.

Description du projet *Vieillir à deux*

Les premières générations du baby-boom ont atteint la soixantaine au début du siècle. Les départs à la retraite sont chaque année plus importants et demeureront soutenus jusqu'en 2035. Ces nouveaux retraités sont plus nombreux mais aussi différents des générations précédentes. Les couples sont moins souvent mariés. L'augmentation du divorce et des séparations conjugales fait qu'ils ont plus souvent connu une rupture d'union, plusieurs histoires conjugales ou des recompositions familiales. Les trajectoires professionnelles diffèrent aussi avec l'arrivée de générations de femmes nettement plus actives et des générations plus touchées par le chômage.

Si les recherches sur l'impact des trajectoires professionnelles sur les différentes dimensions de la vieillesse foisonnent, l'impact de l'évolution des comportements conjugaux est nettement moins documenté. Les couples âgés ont été un peu étudiés en sociologie (Caradec 1994, 1996) et en démographie (Murphy *et al.* 2007, Tomassini *et al*. 2004) mais ont fait l'objet de moins d'attention jusqu'ici dans la littérature économique malgré ces transformations. Aux âges proches de la retraite, la vie en couple est largement majoritaire et concerne 75% des femmes de 55 à 65 ans et 85 % des hommes (Toulemon 2007). Les inégalités entre partenaires en termes de revenus ou de partage des tâches domestiques, déjà observées pendant la vie active peuvent s'accentuer ou s'atténuer à ces âges. Les risques de veuvage et de dépendance. peuvent devenir suffisamment forts pour que les conjoints souhaitent s'en prémunir en changeant de logement, le réaménageant, ou en réduisant leur consommation. Ces couples de seniors doivent donc faire des choix dont les déterminants peuvent différer de ceux dictant ceux des couples plus jeunes.

Ce projet se propose donc de s'intéresser aux couples à partir de 50 ans, en passe d'être ou étant déjà à la retraite dans différentes dimensions. Le passage à la retraite est un moment clef du cycle de vie et pas forcément simultané pour les conjoints. Un premier axe décrit l'évolution des comportements matrimoniaux autour de la retraite et aux âges avancés : nouvelles formes d'union, ruptures et recompositions après 50 ans. Cette description du paysage matrimonial est essentielle pour effectuer des projections démographiques et estimer les besoins futurs en termes de dépendance. En effet, la vie en couple peut retarder le recours à des aides publiques, le conjoint s'avérant souvent un premier aidant précieux. Le passage à la retraite est aussi un moment où les rôles traditionnels en termes de division du travail domestique peuvent se renégocier quand l'un est retraité avant l'autre. C'est aussi le cas quand l'un des conjoints devient dépendant. Un deuxième axe porte sur cette allocation du temps des couples de seniors. La fin de la vie active a aussi des conséquences financières en termes de revenu et patrimoine auxquelles s'intéresse le troisième axe. Enfin, nous traitons des conséquences économiques qu'entraîne la désunion aux âges élevés suite à la séparation ou le décès d'un conjoint.

Les conséquences du vieillissement sont multiples et ne peuvent être traitées par une seule discipline ou domaine d'expertise. Si l'approche de ce projet est principalement économique, elle bénéficie aussi des apports et de regards de la sociologie et de la démographie. L'équipe est constituée de 14 chercheurs issus de six institutions (EHESS, CES (Université de Paris 1), CRESPPA, CREST, Université de Cergy-Pontoise et l'INED). En fédérant ces chercheurs, ce projet propose de développer une compétence particulière sur le thème des couples âgés, de publier des travaux de recherche dans des revues internationales, d'éclairer le débat public sur cette population dont l'importance est amenée à croître dans l'avenir. Cela pourra guider les politiques publiques de lutte contre la pauvreté des personnes âgées ou de droit à l'information sur les droits et conséquences des statuts maritaux.